



ARRIVÉE

15 AVR. 2021

SOUS-PRÉFECTURE D'ÉTAMPES

BUDGET PRIMITIF
2021
Rapport de présentation

Mairie
103 rue Ste Germain
91 760 ITTEVILLE

Préambule

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet.

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2020. Il respecte les principes budgétaires : antériorité, annualité, universalité, unité, équilibre.

Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à améliorer le patrimoine et à préparer l'avenir.

Le budget principal 2021 de notre commune, premier budget en année pleine de cette mandature, est bâti sur les principes et engagements pris lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 11 mars 2021.

- Le maintien des taux de la fiscalité directe locale
- Une hausse de la masse salariale en lien avec le recrutement des agents nécessaires au fonctionnement des services et à la mise en place du Rifseep
- Une hausse des charges à caractère général liée à la facture du « nettoyage » de l'ancien camping au 1^{er} semestre 2020
- Un programme d'investissement programmé au plus fin en auto-financement sans recours à l'emprunt
- La recherche systématique de subventions pour l'ensemble des programmes d'investissement.
- Une gestion de la dette de la commune

1. PRESENTATION GENERALE

BP 2021			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 980 654,00	013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	74 000,00
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 308 100,00	70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	641 405,00
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	114 000,00	73 - IMPOTS ET TAXES	5 234 843,00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR	444 217,00	74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 988 742,00
		75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	46 000,00
Total des dépenses de gestion courante	7 846 971,00	Total des recettes de gestion courante	7 984 990,00
66 - CHARGES FINANCIERES	160 551,00	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	63 900,00	78 - REPRISES SUR PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE	90 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	8 071 422,00	Total des recettes réelles de fonctionnement	8 074 990,00
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 701 108,83	002 - EXCEDENT REPORTE	2 078 394,63
042 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	380 853,80		
TOTAL	10 153 384,63	TOTAL	10 153 384,63
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	85 000,00	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	425 000,00
204 - SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	30 000,00		
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 056 566,76		
Total des dépenses d'équipement	2 171 566,76	Total des recettes d'équipement	425 000,00
16 - EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	635 152,00	10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	100 000,00
		1068 - EXCEDENT FONCTIONNEMENT CAPITALISE	1 168 663,69
Total des dépenses réelles d'investissement	2 806 718,76	Total des recettes réelles d'investissement	1 693 663,69
001 - DEFICIT REPORTE	968 907,56	021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 701 108,83
		040 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	380 853,80
TOTAL	3 775 626,32	TOTAL	3 775 626,32

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le ratio des recettes réelles de fonctionnement sur la population* est de **1206,66 €/hab** pour notre commune.

Parallèlement le ratio des dépenses réelles de fonctionnement sur la population s'établit à **1 206,13 €/hab**

* Population totale légale de la commune : **6 692 habitants** (fiche DGF 2020 Préfecture Essonne)

A. Les recettes de fonctionnement

Chapitres	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
013 - ATTENUATIONS DE CHARGES	20 118,04	0,00	74 000,00	-
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	742 602,09	526 773,01	641 405,00	+ 21,8 %
73 - IMPOTS ET TAXES	5 390 139,73	5 572 661,44	5 234 843,00	-6,1%
74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 348 347,47	1 484 206,10	1 988 742,00	+ 10,9%
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	81 006,83	53 776,98	46 000,00	-14,5%
Total des recettes de gestion courante	7 582 214,16	7 637 417,53	7 984 990,00	+ 4,6%
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	407 171,77	87 768,65	0,00	-
78 - REPRISES SUR PROVISIONS SEMI BUDGETAIRE	0,00	0,00	90 000,00	-
Total des recettes réelles de fonctionnement	7 989 385,93	7 725 186,18	8 074 990,00	+ 4,5%
002 - EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.	2 083 317,18	2 696 640,84	2 078 394,63	- 22,9%
TOTAL	10 072 703,11	10 421 827,02	10 153 384,63	- 2,6%

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un montant de **8 074 990€ pour 2021**. Elles augmentent de 4,5 % entre 2020 et 2021.

L'excédent de fonctionnement reporté de **2 078 394,63 €** correspondant au résultat de l'exercice dont on retire le besoin de financement de la section d'investissement (article 1068)

Chapitre 013 : Atténuations de charges

Ce chapitre représente 0,92 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 74 000 €. Il comprend les avoirs sur factures et le remboursement des indemnités journalières.

Chapitre 70 : Produits des services

Les produits des services représentent 7,94 % des recettes réelles de fonctionnement soit un montant prévisionnel de 641 405 €.

Ce chapitre a été et est toujours impacté par les conséquences de l'épidémie liée à la Covid-19 avec les mesures de confinement entraînant la suppression des spectacles et un rythme de télétravail, donc une baisse de la fréquentation de la restauration scolaire et de l'extra-scolaire. En forte baisse de 29 % entre 2019 et 2020 (confinement), la prévision est prudente tenant compte de la situation sanitaire qui se poursuit.

Chapitre 73 : Impôts et taxes

Les impôts et taxes représentent **64,83 %** des recettes réelles de fonctionnement soit un montant de 5 234 843€.

En 2021, la collectivité ne percevra plus la taxe d'habitation mais percevra, en remplacement, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Cette réforme a pour conséquence certaine une perte d'autonomie fiscale et financière pour les collectivités.

Ainsi, le produit des contributions directes (article 73111) est estimé à 3 828 241 € pour 2021.

Ce chapitre comprend également :

- La taxe additionnelle sur les droits de mutation : 366 795 €.
- L'attribution de compensation : 441 594 €
- La dotation de solidarité communautaire (DSC) : 138 552 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité : 135 000 €
- La taxe sur les emplacements publicitaire : 23 749 €

Chapitre 74 : Dotations et participations

Le chapitre des dotations et participations représentent **24,6 %** des recettes réelles de fonctionnement, soit un montant de 1 988 742€

- La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est prévue pour un montant de 351 370,00 €
- La dotation de Solidarité Rurale (DSR) est prévue pour un montant de 309 641,00 €
- La dotation nationale de péréquation (DNP) est prévue à hauteur de 10 000 €.
- La Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est inscrite à hauteur de 116 262€.
- L'article 74834 s'élève à 349 676 € correspondant aux allocations compensatrices de la réforme de la taxe d'habitation

A noter également sur ce chapitre, l'estimation à hauteur de 238 000 € de recettes provenant des subventions (Région, Département et CCVE) pour le nettoyage de l'ex-camping.

Aussi, les subventions liées à la petite enfance sont estimées cette année à 180 000 €

Chapitre 75 : Autres produits de gestion courante

Ce chapitre est prévu à hauteur de 46 000 €, en diminution de près de 15 %. Il représente 0,6 % des recettes réelles de fonctionnement et sont composés principalement des revenus relatifs à la location des logements

Chapitre 77 : Produits exceptionnels

Pour 2021, aucun produit exceptionnel connu n'est attendu. Il s'agit des produits issus notamment des remboursements d'assurance lors de dégradations ou accidents sur nos bâtiments ou mobiliers urbains.

Chapitre 78 : Reprises sur provisions semi budgétaire

Pour 2021, des provisions pour risques et charges sur emprunts avaient été passées et non plus lieu d'être. Ces opérations semi budgétaires génèrent des dépenses l'année de leur mise en place et des recettes lors de leurs reprises. Une recette de 90 000€ est donc inscrit à l'article 7815

B. Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 326 025,09	2 517 790,69	2 980 654,00	+ 18,4 %
012 - CHARGES DE PERSONNEL	4 159 305,84	3 836 133,87	4 308 100,00	+ 12,3 %
014 - ATTENUATIONS DE PRODUITS	113 421,00	113 421,00	114 000,00	+ 0,5 %
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	286 249,81	188 051,13	444 217,00	+ 136 %
Total des dépenses de gestion courante	6 885 001,74	6 655 396,69	7 846 971,00	+ 18,4 %
66 - CHARGES FINANCIERES	143 987,32	169 431,08	160 551,00	- 5,2 %
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	22 092,81	25 155,20	63 900,00	+ 154 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	7 051 081,87	6 849 982,97	8 071 422,00	+ 17,8 %
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1 701 108,83	-
042 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	324 986,52	324 791,24	380 853,80	+ 17,3 %
TOTAL	7 376 068,39	7 174 774,21	10 153 384,63	+ 41,5 %

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **8 071 422,00 €**. Elles **augmentent de 18 %** par rapport à 2020.

Toutefois, ce chiffre n'est pas représentatif. En effet, nous devons tenir compte des frais de nettoyage de l'ancien camping à payer au SIARCE (700 000 €) qui alourdissent considérablement les charges de fonctionnement.

Il convient donc de porter l'attention sur **les dépenses de gestion courante** avec la renégociation des contrats pour permettre à la collectivité de réduire et optimiser ses charges de fonctionnement.

Chapitre 011 : Charges à caractère général

Les charges à caractère général s'élèvent à 2 980 654 € et représentent **36,9 % des dépenses réelles de fonctionnement** et **38 % sur les dépenses de gestion courante**.

Elles sont en **évolution de + 18 %** par rapport à l2020.

Les principaux comptes impactés par la hausse sont :

- Article 61521 - Entretien de terrains : augmentation de près de 700 000 € pour le nettoyage de l'ancien camping évoqué précédemment
- Article 60628 - Autres fournitures non stockées et 60624 – Produits de traitement : + 17 000 € en lien avec les achats des équipements de protection individuels (masques jetables pour les agents notamment) et les produits servant à nettoyer les bâtiments dans le cadre des différents protocoles

A contrario, certains postes ont vu leur inscription budgétaire diminuer.

- Article 615231 – Voiries : les petits entretiens seront remplacés par des travaux plus importants (inscrits en investissement)
- Article 6042 – Achats de prestations de services et 6282 - Frais gardiennage : - 68 000 € pour 2021 soit -16 %. La renégociation des contrats avec les prestataires est une priorité afin de gérer au plus juste les dépenses. La fermeture de l'espace Brassens impacte aussi ce compte puisque la prestation Cinessonne ne peut être réalisée.
- Article 6067 - Fournitures scolaires : transfert de la charge vers le budget de la caisse des écoles.

Chapitre 012 : Dépenses de personnel

Les charges de personnel d'un montant légèrement supérieur à **4,3 M€** représentent **53 % des dépenses réelles de fonctionnement** et **55 % des dépenses de gestion courante**.

Cette prévision s'établit avec la prise en compte des éléments suivants :

- Evolution de carrière des agents liés aux avancements de grades et promotions internes sur décision de l'autorité territoriale ;
- Recrutement d'agents pour les besoins des services
- Mise en place du régime indemnitaire Rifseep apportant plus d'équité pour l'ensemble des agents leur permettant d'obtenir une rémunération basée sur leur fonction mais aussi une part variable en lien avec les entretiens annuels d'évaluation

Chapitre 014 : Atténuation de produits

Ce chapitre s'élève à 114 000 €. Son évolution est stable par rapport à l'exercice 2020 et il représente 1,4 % des dépenses réelles de fonctionnement et 1,5 % des dépenses de gestion.

Ce chapitre comprend uniquement la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources communales.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Ce chapitre est en forte évolution par rapport à 2020 et s'élève à 444 217 €

Sur ce chapitre, on retrouve notamment :

- Les indemnités des élus (article 6531) : En comparaison à 2019, le montant des indemnités des élus est en baisse de 5%.
- Le montant des subventions (article 6574) est prévu à hauteur de 175 000 €, soit quasiment le triple qu'en 2020. Des subventions n'ayant pas été versées en 2019 et 2020 (Potagers du télégraphe, halte garderie Chaplin). Il est également prévu d'élargir le nombre des associations caritatives bénéficiant de ces subventions : Les Restos du Cœur et le Secours Catholique
- La subvention au CCAS sera de 70 000 € en 2021 pour mettre réellement en place des actions d'entraide aux Ittevillois
- La subvention au budget de la Caisse des Ecoles de 60 000€. La caisse des écoles instaurée en aout 2020 après sa dissolution lors de la mandature précédente aura pour charges principales le voyage scolaire et l'ensemble des fournitures pédagogiques. L'objectif est que quasiment l'ensemble des fournitures scolaires soit pris en charge par la Caisse des écoles dès la rentrée de septembre 2021. Les parents des élèves ittevillois auront la charge du cartable, de la trousse et de l'agenda.

Chapitre 66 – Charges financières

La charge d'intérêts de la dette pour l'année 2021 s'élève à 157 051 €, montant important en lien avec les 5 M€ d'emprunts contractés en 2019.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

Le montant des charges exceptionnelles est de 64 000 € dont 54 000€ sur l'article 6745 – Subventions aux personnes de droit privé.

En effet, Lors de la mise en place du RIFSEEP en 2019 sur la Commune, les montants des primes précédemment perçues par les agents n'ont pas tous été intégrés au montant de l'IFSE. Certains agents ont vu leurs primes réparties pour une part dans l'IFSE et une part dans le CIA. A ce titre, le montant des CIA accordés aux agents étaient supérieurs aux plafonds légaux. Par ailleurs, l'administration n'a pas fait d'arrêté individuel fixant le montant de CIA accordé à chaque agent, ni en janvier 2019, ni en janvier 2020.

En conséquence, et au vu des incohérences dans la gestion des arrêtés individuels, de la mise en œuvre chaotique du RIFSEEP et du fait que le montant équivalent aux montant des primes 2019 était prévu aux budgets 2019 et 2020, il n'était pas justifié de demander aux agents de rembourser ces sommes, et le conseil municipal a délibéré en ce sens le 11/03/2021.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement

Les résultats étant connus lors de la construction budgétaire 2021, il convient de prévoir un virement entre section par les écritures sur les chapitres 021 et 023 de 1 701 108,83 € afin de financer par les investissements.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre

Les opérations d'ordre sont des opérations sans contrepartie financière. Il s'agit ici, de la dotation aux amortissements d'un montant de 380 853,80 €.

L'amortissement pour dépréciation est la constatation comptable d'un amoindrissement de la valeur d'un élément d'actif résultant de l'usage et du temps.

La dotation inscrite en dépense de fonctionnement génère une recette d'investissement (compte 28), permettant en outre de financer en partie la section d'investissement.

3. SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les recettes d'investissement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	700 701,01	967 957,66	425 000,00	-56 %
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	5 000 000,00	0,00	0,00	-
Total des recettes d'équipement	5 700 701,01	967 957,66	425 000,00	-56%
10 - DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	108 648,24	640 387,61	100 000,00	-84%
1068 – EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE	488 534,54	0,00	1 168 663,69	-
Total des recettes financières	597 182,78	640 387,61	1 268 663,69	+98%
Total des recettes réelles d'investissement	5 809 349,25	1 608 345,27	1 693 663,69	+5,3%
021 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0,00	0,00	1 701 108,83	-
040 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LES SECTIONS	326 186,52	340 818,09	380 853,80	+11,7%
041 - OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRES PATRIMONIALES	6 536,98	0,00	0,00	-
Total des recettes d'ordre d'investissement	332 723,50	340 818,09	2 081 962,63	-
TOTAL	6 142 072,75	1 949 163,36	3 775 626,32	+94%

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement concernent les subventions et fonds reçus pour financer des dépenses d'équipement ou des catégories de dépenses d'équipement déterminées et individualisables. Les fonds peuvent provenir de :

- l'Etat (exemple : DETR, DSIL),
- Les opérateurs de l'Etat (ex : ADEME),
- la région,
- le département,
- la CCVE ou autre groupement de communes.

Pour 2021, le montant des subventions s'élève à 425 000 € comprenant les subventions pour le financement du city stade (30 000€), la part de contrat territoire sur le gymnase (125 000€) ou encore l'acompte de subvention Eclairage LED pour 200 000€.

Chapitre 16 – Emprunt

L'emprunt de 5M € contracté en 2019 a créé une situation d'endettement fort pour la commune et une alerte des services de l'Etat au titre des comptes 2019.

Dans ce contexte, l'équipe municipale en place œuvre pour trouver les solutions de financement des investissements sans la possibilité d'avoir recours à l'emprunt.

Chapitre 10 – Dotations et réserves

Ce chapitre représente 5,9 % des recettes réelles d'investissement soit 100 000 € composé de la taxe d'aménagement.

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement

Ce chapitre reprend strictement le montant inscrit au chapitre 023 de la section de fonctionnement soit 1 701 108,83 €.

Chapitre 040 – Opérations d'ordre budgétaire de transfert entre les sections

Cf chapitre 042 de la section de fonctionnement

B. Les dépenses d'investissement

Chapitre	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	87 954,64	58 220,40	85 000,00	+46%
204 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT VERSEE	0,00	0,00	30 000,00	-
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 240 003,05	3 629 735,02	2 056 566,76	- 43,3%
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	47 861,59	52 653,11	0,00	-
Total des dépenses d'équipement	4 375 819,27	3 740 608,53	2 171 566,76	-42,7%
16 - EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	440 219,94	660 081,93	635 152,00	-3,8%
Total des dépenses financières	440 219,94	660 081,93	635 152,00	-3,8%
001 – Déficit reporté	88 534,54	0,00	968 907,56	-
040 - OP BUDGETAIRES DE TRANSFERT ENTRE LESSECTIONS	4 690,10	0,00	0,00	-
TOTAL	4 816 039,21	4 400 690,46	3 775 626,32	-14,2%

Les dépenses d'équipement présentées au débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé lors de la réunion du conseil municipal le 11 mars dernier ont été adaptées en fonction des résultats réels de clôture d'exercice.

Un ajustement de 215 000 € a été réalisé, ne modifiant pas structurellement le plan pluriannuel d'investissement mais adaptant les dépenses par article.

Le détail des investissements sur les immobilisations corporelles est le suivant :

Article	CA 2019	CA 2020	BUDGET 2021	EVOLUTION %
2111 - Terrains nus	74 703,16	595 340,00	385 000,00	-35,3%
2116 - Cimetières	0,00	6 500,00	0,00	-
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	3 817,59	4 000,00	4,8%
2128 - Autres agencements et aménagements	2 863,20	0,00	40 000,00	-
21311 - Hôtel de ville	2 921,88	0,00	50 000,00	-
21312 - Ecoles	4 896,00	0,00	100 000,00	-
21318 - autres	2 171 807,75	458 257,52	550 000,00	+20,0%
2135 - Instal.générales.agenc..aménag.des const	29 170,05	61 624,60	30 000,00	-51,3%
2138 - Autres constructions	0,00	0,00	140 000,00	-
2152 - Installations de voirie	1 405 209,77	1 237 975,61	260 129,86	-79,0%
21534 - Réseaux d'électrification	139 080,41	45 139,80	15 000,00	-66,8%
21538 - Autres réseaux	0,00	717 555,27	30 000,00	-95,8%
21568 - Autre mat. et out. d'incendie & défense civile	62 126	57 400	20 000,00	-65,2%
21578 - Autre Matériel et outillage de voirie	19 487	350	30 000,00	8473,4%
2158 - Autres fournitures nons stockés	13 389	39 739	30 000,00	-24,5%
2182 - Matériel de transport	83 131	35 111	182 200,00	418,9%
2183 - Matériel de bureau & matériel informatique.	52 251	110 968	110 236,90	-0,7%
TOTAL	4 240 003,05	3 629 735,02	2 056 566,76	-43,3%

L'article 2111 prévoit la dépense pour l'achat des terrains des marais « l'île du Saussaye » (biens cadastrés ZB n°243-244 sis lieudit « Grand Marais d'ltteville ») dont l'acquisition a été approuvée lors du conseil municipal du 15/12/2020 et d'autres opportunités. Des investissements de rénovation des bâtiments communaux (hôtel de ville, écoles, Gymnase Cerdan, Salle Brassens) ou des constructions (City Stade) sont prévus à hauteur de 1M € (article 21311, 21312, 21318, 2135, 2138)

Plus de 250 000€ sont programmés pour la voirie (article 2152). NB les dépenses de 2019 et 2020 correspondent principalement à la création des voies d'accès pour le gymnase, les trottoirs de la rue Giono et chemin d'Aubin.

4. LA DETTE

	CA2019	CA2020	BP 2021
Capital restant dû au 01/01/N	5 867 982	10 447 108	9 803 895
Emprunts contractés	5 000 000,00	0	0
Remboursement du capital de la dette	420 874	643 213	635 152
Capital restant dû au 31/12/N	10 447 108	9 803 895	9 168 743

5. L'ÉPARGNE AU 31/12/2020

Année	2018	2019	2020	2019-2020 %
Recettes Réelles de fonctionnement	7 855 424	7 643 367	7 724 258	1,06 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>88 396</i>	<i>61 148</i>	<i>86 833</i>	<i>-</i>
Dépenses Réelles de fonctionnement	6 593 002	7 049 880	6 824 982	-3,19 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>8 679</i>	<i>20 893</i>	<i>156</i>	<i>-</i>
Épargne brute	1 182 705	553 232	812 599	46,88%
Taux d'épargne brute %	15,06 %	7,24 %	10,52 %	-
Amortissement du capital de la dette	355 738 €	420 874 €	643 213 €	49,94%
Épargne nette	806 307	113 012	152 517	34,96%
Encours de dette	5 887 108 €	10 447 108 €	9 803 895 €	-6,16 %
Capacité de désendettement	4,98	18,89	12,07	-

6. LES RATIOS OBLIGATOIRES

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales de la strate
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1206,13	1037,00
2	Produit des impositions directes/population	572,06	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1206,66	1181,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	320,02	370,00
5	Encours de dette/population	1 465,06	828,00
6	DGF/population	100,27	152,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	54,14 %	56,57%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111,11 %	17,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	27,36 %	76,61%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	125,25 %	72,42%

Ci-dessous les 28 communes du département de l'Essonne de la même strate que la commune d'Itteville

Strate 5 000 à 9 999 hab. 28

Bondoufle	9 861
Bures-sur-Yvette	9 811
Crosne	9 342
Quincy-sous-Sénart	9 063
Breuillet	8 464
Marcoussis	8 328
La Ville-du-Bois	8 035
Monthéry	7 846
Boussy-Saint-Antoine	7 840
Ballancourt-sur-Essonne	7 695
Saint-Germain-lès-Corbeil	7 581
Paray-Vieille-Poste	7 561
Lisses	7 412
Soisy-sur-Seine	7 373
Wissous	7 371
Villemoisson-sur-Orge	7 128
Linas	6 864
Étréchy	6 733
Limours	6 681
Itteville	6 598
Longpont-sur-Orge	6 329
Saulx-les-Chartreux	6 294
Égly	6 145
Saintry-sur-Seine	5 823
Marolles-en-Hurepoix	5 641
Lardy	5 608
Villabé	5 533
Saint-Chéron	5 211

